



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil  
Service DPE 4  
Affaire suivie par :  
Tél : 01 57 02 60 41  
Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 13 décembre 2022.

## Arrêté

### Article 1 :

Sont admis(es) et titularisé(e)s après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels, et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE

**Jury académique des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires - session de décembre 2022**

**Professeur(e)s stagiaires admis(es) dans le corps des professeurs d'éducation physique et sportive sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé**

Civilité	Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Discipline de recrutement	Année du concours
M.	BOUFAROUA	BOUFAROUA	TRISTAN	E.P.S	2021

Le Recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT